



Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

Séance du 18 octobre 2016

Délégués syndicaux en exercice : 67

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h45

Etaient présents :

C.A.G.B : ALLEMAN Frédéric ; ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BESANCON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CURIE Pascal ; POULIN Anthony suppléant de DEVESA Cyril ; DUCHEZEAU Pascal ; FALCINELLA Béatrice ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LAIDIE Franck ; LAITHIER Didier ; LEGAIN Olivier ; LOPEZ François ; MAGNIN FEYSOT Christian et son suppléant LOLLIOT Laurent ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; RACLOT Franck ; STHAL Rémi ; THIEBAUT Catherine ; VIGNOT Anne ; VAN HELLE Gérard suppléant de WANLIN Sylvie.

C.C.A.L.L : MAIRE Pierre ;

C.C.C.Q : DAUDEY Pierre ;

C.C.P.O : DUCRET Sylvain ; MAMET Gérard suppléant de MONIOTTE Jacques ; PROST Jean Paul ;

C.C.V.M : MORALES Roland ;

C.C.V.S.V : AUBRY Didier ; DUPONT Marc ; PATUROT Léon ; POURET Daniel ;

C.C.V.A : HERANNEY François ; PIQUARD Charles ;

Etaient excusés :

C.A.G.B : BOROWIK Roger ; BODIN Nicolas suppléant de BOUSSET Jean Marc ; FELICE Alain ; GIRARDIER Dominique ; HUOT Daniel ; DONEY Martine suppléante de LEGAIN Olivier ; LEMERCIER Myriam ; LOPEZ François ; MAILLOT Elsa ; PREIONI Claude ; RUTKOWSKI Serge

C.C.A.L.L : MARGUET Vincent ;

C.C.D.B.B : CONTINI Jean Claude ;

C.C.V.A : BRULET Daniel ;

Secrétaire de séance : POULIN Anthony

Procuration de vote :

Mandants : GIRARDIER Dominique ; MAILLOT Elsa ; BRULET Daniel ; FELICE Alain ; HUOT Daniel

Mandataires : AUBRY Didier ; BIZE Thibaut ; PIQUARD Charles ; JAVAUX Thomas ; THIEBAUT Catherine.

Objet : 4.C Acquisition des terrains de la déchetterie de Saint Vit

4 C. ACQUISITION DES TERRAINS DE LA DECHETTERIE DE SAINT-VIT

Rapporteur : **Sylvain DUCRET, Vice-président délégué
et Yannick POUJET, Conseiller syndical délégué**

Préambule

La déchetterie de Saint-Vit a été construite en 2006 sur un terrain appartenant à la Communauté de Communes du Val Saint-Vitois (C.C.V.S.V.), mis à disposition du SYBERT.

En 2010, ce site a connu une extension de périmètre afin de construire une plateforme de stockage temporaire des déchets verts, en vue d'un broyage puis d'une valorisation agricole de proximité en filière de co-compostage.

A la dissolution de la C.C.V.S.V. (au 31/12/2016 d'après le schéma de la loi NOTRÉ), le terrain deviendrait co-propriété des communes la constituant, complexifiant la situation de mise à disposition.

Dans le cadre de la politique globale du SYBERT d'acquisition des terrains sur lesquels se trouvent les déchetteries, il est proposé d'engager la démarche d'acquisition de la parcelle sur laquelle est construite la déchetterie de Saint-Vit.

Présentation

L'emprise actuelle de la déchetterie de Saint-Vit se situe sur la Voie Communale n°6 et s'étend sur une parcelle appartenant à la C.C.V.S.V. La parcelle n°379, section cadastrale YJ fait une surface de 10 000 m².

Afin d'obtenir une estimation financière de cette parcelle, la C.C.V.S.V. a saisi les domaines. France Domaine a estimé la valeur de cette parcelle à 9000 €.

Bien que la C.C.V.S.V. cesse ses activités au 31/12/2016, le Conseil Communautaire continuera d'exister pour effectuer la liquidation de la collectivité jusqu'au 30/06/17.

Il convient donc, dès à présent, d'engager les démarches de principe pour cette acquisition, étant entendu que le compromis de vente doit être impérativement signé avant le 31/12/2016 et l'acte officiel de vente avant le 30/06/2017.

A l'unanimité le Comité Syndical :

émet un avis sur l'acquisition de la parcelle appartenant à la Communauté de Communes du Val Saint-Vitois, sous référence YJ n°379 situées Voie Communale n°6 sur la commune de SAINT-VIT, d'une surface de 10 000 m², pour un montant de 9000 € HT et hors droit d'enregistrement.

La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote :

Préfecture du Doubs

Reçu le 16 NOV. 2016



Qualité et dignité